L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

G. F. WEISSE & Co. — Rue de Chartres No 72, Entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 6 MARS 1860.

G. F. WEISSE, N. DUFOUR, E. DUVERGES, S. MARBY — Editeurs-Propriétaires

Nouvelle-Orléans,
MARDI MATIN, 6 MARS.

Abonnés à la Semaine.

Les porteurs de l'ABEILLE sont autorisés à recevoir des abonnements "à la semaine" à raison de 25 CENTS pour les six numéros. On s'adresse aux porteurs.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par E. Forstall, au Café du Ferry, à Algier, cabinet de toilette et divers objets à McDonoghville.

Par S. Vignié, à la demeure de Mme Hodge, rue du Champ-de-Mars, les meubles et pianos-queue d'Erard.

Par E. Roger & Co, 45 et 47, Vieille Levee—Rubans, soieries, &c. Aussi, magasin des sèches avariées.

Aussi, mobilier et bon de valeur.

Par D. R. Mc Cord, au magasin de John E. Fischer, 30, Gravier—Liqueurs d'Allemagne.

Par M. Bailey, 79 et 81 Levee, à son magasin, en gros—Chaussures et Bottes, en gros et détail.

Par J. A. Thomas, à toute, dans la Rotonde de Canal—Chaises—Jupes, glaces, cuisinières et ustensiles de cuisine.

Par F. A. Saint, à 11 heures, au No 81, rue de la Levee—Cabinets italiens et vitrines de cuisine. A Lafayette—Fonds.

Par Mecomber, à 10 heures 1/2, au coin de Chippewa et Cadiz—Ameublements.

☞ Pour le feuilleton, voir la seconde page.

COMMERCE ENTRE LA FRANCE ET LES ETATS-UNIS.

La fameuse politique commerciale inaugurée par l'empereur Napoleon produira, dès qu'elle sera mise à exécution, les plus heureux effets sur les relations entre la France et les Etats-Unis. Nous espérons qu'un traité semblable à celui que Napoléon III a conclu avec l'Angleterre sera négocié avec le gouvernement de l'Union, et que nous participerons aussi complètement que la Grande Bretagne aux avantages du nouveau système.

La liberté est la vie du commerce, moins elle est entravée, plus celui-ci fleurit et prospère. Les pays de routine, d'inertie, d'immobilité, de statut et de pau rété, sont précisément ceux où l'étranger rigoureuses fiscales interdisent l'entrée des produits étrangers. La où ces barrières, élevées autrefois par l'ignorance et une complète méconnaissance des principes élémentaires de l'économie politique, ont été nivelées, ou amoindrissement ou la production s'accroître dans de riches proportions, et la consommation, fruit de la répartition des richesses, prendre un développement extraordinaire.

Il n'est pas facile, nous le savons, de rompre avec les traditions du passé, et toute innovation exige de la part de celui qui l'entreprend beaucoup de courage, d'énergie et de persistance. Il existe d'innombrables clameurs qui se font d'autant plus entendre à l'adresse, il est vrai, que ceux-ci ne peuvent même tenir devant l'opinion publique un instant, ou s'il n'est aucune d'une ou plusieurs, il succombe dans cette lutte inégale.

A un des gouvernements qui ont procédé avec Napoléon III n'a pas tenté ce qui a accomplit celui-ci. On lui dit aujourd'hui que la mobilité politique commerciale qu'il a proclamée est une véritable révolution économique et est prêt à en en croire ses adversaires, il prépa tant la route de son pays par lequel son système allait déchaîner toutes sortes de désastres et de catastrophes. Il s'étonnera à demeurer ces sévères prédictions, car jamais l'Angleterre n'a plus florissante que depuis qu'elle a abolit les droits qui opposaient à l'entrée des marchandises étrangères. Les fabriques anglaises, à l'époque de la plus grande rigueur aux droits du protection, étaient pas aussi riches qu'aujourd'hui ou elles ont cependant à lutter sur le marché même de la Grande Bretagne, contre la concurrence étrangère.

Les échanges, d'une autre part, se sont multipliés, comme l'établissent surabondamment les statistiques, que nous ajoutons à ces lignes. Nous prenons pour exemple l'Angleterre avec les Etats-Unis. De 1845 à 1849, nous avons exporté $437,941,120 de marchandises américaines dans les différents ports de la Grande Bretagne, $37,944,473 de 1850 à 1854, et $430,840,850, de 1855 à 1859. L'augmentation, dans cette période de quinze années, a été de 247 pour cent. Nos importations d'Angleterre sont représentées par $280,000,000 de 1845 à 1849, $289,000,000 de 1850 à 1854, $456,000,000 de 1855 à 1859. Augmentation, 90 pour cent.

Nos exportations ont donc augmenté de près de 100 pour cent, et nos importations de 90 pour cent. Nous avons importé beaucoup plus de marchandises anglaises sous la crise monétaire de 1857 qui amena la chute de tant de maisons, et nos importations ont diminué depuis deux ans.

Nos échanges avec la France ne se sont pas accrus dans les mêmes proportions, par suite des clauses de cette liberté qui existe les Etats-Unis. Vous ne pouvez pas exporter en France depuis quinze ans de 1845 à 1849, $36,684,490, de 1850 à 1854, $230,752,960, de 1855 à 1859, $306,000,000. L'augmentation, de 1845 à 1854, a été de 141 pour cent. Nous avons, à une autre part, importé : de 1845 à 1849, $122,500,182 de marchandises françaises, de 1850 à 1854, $154,284,179, de 1855 à 1859, $206,611,188. Augmentation, 70 pour cent.

Pour mieux juger des résultats contraires produits par le système de la protection exagérée ou de la prohibition et celui de la liberté commerciale, nous allons comparer nos envois de coton en Angleterre et en France avec ceux que ces deux pays nous ont achetés.

Nous n'importions de coton en France avant la mise en vigueur du traité de 1860. Nous avons exporté en moyenne de 1845 à 1849, $28,000,000, de 1850 à 1854, $46,000,000, de 1855 à 1859, $56,000,000. Augmentation, 90 pour cent.

Nos exportations ont donc augmenté de près de 100 pour cent, et nos importations de 90 pour cent. Nous avons importé beaucoup plus de marchandises anglaises sous la crise monétaire de 1857 qui amena la chute de tant de maisons, et nos importations ont diminué depuis deux ans.

Nos échanges avec la France ne se sont pas accrus dans les mêmes proportions, par suite des clauses de cette liberté qui existe les Etats-Unis. Vous ne pouvez pas exporter en France depuis quinze ans :